



**DELIBERATION N° 24/150 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
ADOPTANT UNE MOTION RELATIVE AUX RAPPORTS ENTRE LA CORSE ET
PARIS**

**CHÌ APPROVA UNA MUZIONE RILATIVA À E RILAZIONE TRÀ A CORSICA È
PARIGI**

SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf novembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 15 novembre 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Anne-Laure SANTUCCI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Félix ACQUAVIVA à Mme Danielle ANTONINI
Mme Véronique ARRIGHI à Mme Anna Maria COLOMBANI
Mme Serena BATESTINI à Mme Véronique PIETRI
M. Jean-Marc BORRI à M. François SORBA
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à Mme Françoise CAMPANA
Mme Frédérique DENSARI à Mme Anne-Laure SANTUCCI
Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA
M. Jean-Charles GIABICONI à M. Paul-Joseph CAITUCOLI
M. Ghjuvan'Santu LE MAO à M. Petru Antone FILIPPI
M. Jean-Jacques LUCCHINI à Mme Paula MOSCA
Mme Sandra MARCHETTI à M. Don Joseph LUCCIONI
M. Jean-Paul PANZANI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Antoine POLI à M. Jean-Christophe ANGELINI
M. Pierre POLI à M. Saveriu LUCIANI
M. Louis POZZO DI BORGO à M. Hervé VALDRIGHI
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA
M. Joseph SAVELLI à Mme Juliette PONZEVERA
M. Hyacinthe VANNI à M. Romain COLONNA

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, et notamment son article 73,
- VU** la motion déposée par le groupe « Avanzemu »,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (44) : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

ADOpte la motion dont la teneur suit :

« **VU** la délibération de l'Assemblée de Corse 23-089 AC du 5 juillet 2023 posant les bases sur lesquelles la grande majorité des élus souhaite construire avec l'Etat une solution politique au problème corse ;

CONSIDERANT les événements dramatiques ayant conduit l'Etat à ouvrir les discussions avec les élus de la Corse ;

CONSIDERANT l'engagement de l'Etat en faveur d'une évolution institutionnelle (statut d'autonomie) pour la Corse à travers les différentes déclarations et prises de parole du Président de la République mais aussi des Premiers Ministres et Ministres ;

CONSIDERANT l'évocation de la situation corse dans le discours de politique générale du Premier Ministre Barnier devant l'Assemblée nationale le 1er octobre 2024 et dans les déclarations de la Ministre Vautrin, en charge du dossier corse, lors de sa venue en Corse fin octobre 2024 ;

CONSIDERANT les écritures constitutionnelles validées de manière bilatérale par le Ministre Darmanin et les élus de la Corse dans le cadre du processus dit de Beauvau ;

CONSIDERANT la dissolution de l'Assemblée nationale française ayant entraîné le renouvellement de ladite Assemblée en juillet 2024 puis du Gouvernement, mais surtout un coup d'arrêt important au processus d'évolution institutionnelle pour la Corse et le report sine die d'un congrès dédié ;

CONSIDERANT la volonté d'une grande majorité des élus du peuple corse de poursuivre, au-delà des conjonctures politiques françaises incertaines, le processus d'évolution institutionnelle, notamment eu égard à la situation globale de la Corse justifiant sa nécessité absolue et urgente ;

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE instamment au Gouvernement d'accélérer le nouveau cycle de discussions engagé et visant à l'accession de la Corse à un statut d'autonomie d'ici fin 2025, conformément aux engagements ministériels ;

REAFFIRME solennellement sa détermination à défendre et à promouvoir en tous points les éléments fondamentaux contenus dans la délibération de l'Assemblée de Corse 23/089 AC du 5 juillet 2023. »

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 29 novembre 2024

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS